



Compte rendu des débats du Comité Technique Local du 31 mars 2022

Le comité technique local (CTL) de la DDFiP de l'Aisne s'est réuni le 31 mars 2022.

La séance s'est ouverte sur la lecture de la liminaire de la CGT Finances Publiques disponible sur le site [CGT Finances publiques – Aisne](#).

En réponse à la liminaire de la CGT Finances Publiques, le directeur a considéré qu'il n'y avait pas de disparition de l'accueil physique à la DGFIP. Il considère aussi que faire venir l'utilisateur dans les services n'est pas un objectif en soi, qu'il convient de prendre en considération l'existence des « multi canaux » mails, téléphone. Pour la direction, c'est le virage de toutes les administrations dans le pays.

La CGT a acté que ce discours corrobore notre constat. Utiliser tous les canaux pour éviter la venue de l'utilisateur dans les services. Cela représente pour la CGT une rupture d'égalité pour l'accès des citoyens au service public. En cas de difficultés (nombreuses dans notre département) avec les outils numériques, il est alors bien plus simple d'accéder aux services publics à Laon que dans le reste du territoire.

Pour la direction, l'existence des canaux numériques et distanciels permet de libérer de l'énergie et du temps pour l'accueil des personnes les plus fragiles. La CGT constate que cette vision est bien éloignée de la réalité. Les canaux numériques sont chronophages dans les services.

De fait, ce choix exclut 1/5 des usagers.

La direction par la voix du directeur reconnaît qu'il est nécessaire que le matériel soit au niveau pour que la politique numérique soit un succès.

La direction défend le recours aux contractuels dans notre département. Face au manque d'attractivité des concours mais aussi parce que cela crée un lien avec la société civile. La CGT s'oppose à ce constat qui ne prend pas en compte la racine du problème. En effet la fonction publique dans son ensemble souffre d'un déficit d'attractivité. Cependant, la cause est évidente, des traitements trop faibles et des perspectives de carrières inexistantes, sans occulter l'absence de reconnaissance de l'État

employeur.

La CGT est favorable à l'action sociale de la DDFiP quand elle permet à de jeunes gens de poursuivre leurs études en acceptant des stages en alternance dans le cadre de BTS. De même, les contrats de vacataire sur les périodes estivales pour des personnes en rupture ou des jeunes ayant besoin de salaires ponctuels pour financer leur formation ne sauraient être contestés. Cependant, l'usage de contrats privés sur des postes C, B, A et A+ en lieu et place de recrutement d'agents statutaires par voie de concours et dûment formés est inacceptable.

A propos de la disparition de trois nouvelles caisses acceptant le numéraire. La CGT considère qu'il s'agit d'un nouveau recul du service public. Une fois de plus l'administration crée un obstacle entre les contribuables et nos services. Une fois de plus nous dénonçons cette rupture d'égalité des citoyens dans l'accès aux services publics. Enfin, le transfert de cette mission vers le privé en l'occurrence chez les buralistes constitue une étape supplémentaire vers la privatisation de nos missions. Pour la CGT le service public se doit d'être réalisé par des fonctionnaires statutaires garants de neutralité et de probité.

A propos du travail à distance, la CGT continue de revendiquer et de militer pour le retour à des structures de pleines compétences. Les conditions de travail des agents en distanciel sont dégradées du fait de l'éloignement avec le service centre et l'encadrement. Cette conséquence du NRP va toucher un nombre toujours plus important de nos collègues. Nous rappelons encore une fois que la direction aurait pu faire le choix d'antennes.

Concernant l'enveloppe d'amélioration des conditions de vie au travail, la CGT a défendu l'idée selon laquelle ces crédits devaient être utilisés en servant l'ensemble des agents du département. Nous avons insisté sur la nécessité d'opter pour des investissements pérennes et profitant aux plus d'agents possibles. Sur ce point précis la CGT reviendra vers les agents pour présenter et expliciter les choix finaux.

Les élus CGT